



COMPTE-RENDU
Conseil de quartier
08.06.2022

Service : Cabinet du Maire de la Bouverie
Rédacteur : Virginie HACOT
Approbateur : Robert Masson
Objet de la réunion : Conseil de quartier Bouverie
Date : le 08/06/2022

1) PRESENTS :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Oui
Robert MASSON	Adjoint délégué au quartier de la Bouverie Elu référent du conseil de quartier Bouverie Nord	Oui
Christian BESSERER	Elu référent du Conseil de quartier Bouverie Nord	Oui
Guillaume GUERIN	Elu référent de l'opposition du Conseil de quartier Bouverie Nord	Excusé
Carole SCWALLER	Elue référente du Conseil de quartier Bouverie Sud	Oui
Pascale TESSONNEAU	Elue référente du Conseil de quartier Bouverie Sud	Oui
Martine BOUVARD	Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative	Oui
Patrick FLECHE	Conseiller municipal délégué à la démocratie participative	Oui
Jean-Claude SAVIO	Adjoint aux travaux	Oui
Didier LEMAITRE	Conseiller Municipal délégué à la sécurité	Oui

Conseillers de quartier Bouverie Nord :

Annie AZZENA	Conseillère de quartier Bouverie Nord	Oui
Hédi BORONAT	Vice-Président du Conseil de quartier Bouverie Nord	Excusé
Jacques DEWEZ	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui
Serge ESPOSITO	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Excusé
Bruno GUELI	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui
Christine GUERIN	Conseillère de quartier Bouverie Nord	Oui
Jean-Paul HADET	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui
Richard HAGOUEL	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui
Dominique LAURE	Conseillère de quartier Bouverie Nord	Oui
Alain LE GOFF	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui
René-Michel LEDOUX	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui
Jean-Paul PERDRISSET	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui
Ernest BURTON	Conseiller de quartier Suppléant Bouverie Nord	Oui

Christian MARCELLIN	Conseiller de quartier Suppléant Bouverie Nord	Oui
Gilbert VIPLE	Conseiller de quartier Suppléant Bouverie Nord	Excusé

Conseillers de quartier Bouverie Sud:

Brice FEILLU	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Oui
Pierre FILIPPI	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Oui
Jacques GAGNOLET	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Oui
Alain LIEBIECH	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Oui
Madhi OUHAES	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Oui
Michel PICHELOUP	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Excusé
Patrick SERGEANT	Vice-Président du Conseil de quartier Bouverie Sud	Oui

En préambule et avant de débiter l'ordre du jour établi par les conseillers de quartier des 2 secteurs de la Bouverie, Madame BOUVARD, Conseillère municipale déléguée à la participation démocratique, explique, le déroulé de ce conseil et son organisation.

Monsieur Robert MASSON, Adjoint délégué au quartier de la Bouverie remercie les conseillers de leurs présences et leur donne la parole afin qu'ils se présentent.

Ordre du jour commun :

Point 1 : La sécurité

➤ **La sécurité routière et l'accidentologie route de Marchandise et de la Bouverie**

Monsieur LEMAITRE, conseiller Municipal à la sécurité, explique qu'à ce jour on a comptabilisé en ce début d'année 34 contrôles de vitesse et de verbalisations sur la route de la Bouverie. Il ajoute que plusieurs radars dits « leurre », qui changent de place régulièrement, seront installés sur cette route plus accidentogène que celle de Marchandise. Cette route de Marchandise qui a été refaite entièrement en début de mandature a vu, avec sa limitation abaissée à 50 km/h sauf sur la plaine à 70km/h, son nombre d'accidents nettement diminué. De même il ajoute que le marquage au sol refait l'an passé route de la Bouverie ainsi qu'un renforcement de la matérialisation des 2 passages protégés (Arquets et Oasis) par la pose de leds bleus au sol favorise la limitation de la vitesse. De même que le déplacement de l'arrêt de bus et l'installation du stop à la sortie de l'Oasis.

➤ **Dangerosité et nuisances sonores des motos boulevard des Arbousiers.**

Monsieur LEMAITRE explique que suite à la réunion publique de Monsieur le Maire du 20 mai dernier, une demande avait été faite sur ce secteur. A ce jour, la police municipale est intervenue et a émis 5 verbalisations et des rappels à l'ordre. Il précise que cette opération sera reconduite régulièrement entre 17h00 et 19h00.

➤ **Installation de véritables « abris bus »**

Monsieur MASSON explique que la Municipalité travaille activement en partenariat avec l'ASL du Cantadou pour déplacer l'arrêt de bus de la Pinède, situé bd des Eucalyptus qui s'avère être dangereux. Une possibilité est envisagée après l'accord des résidents du Cantadou lors de leur AG car c'est sur le terrain de la Copropriété.

Madame BOUVARD, Vice-présidente à l'ECOA, en charge du transport et des abris bus annonce que dans le cadre de la DSP (délégation de service Public), 18 abribus supplémentaires sont prévus sur l'ensemble de la Commune. On passera ainsi de 23 à 41. Malheureusement cette procédure est longue et il y a des délais incompressibles entre la demande et la réalisation. Madame Bouvard confirme que l'abribus de l'arrêt de bus de la Pinède fait partie des demandes prises en compte.

➤ **Les risques naturels : Inondations-Sécurisation et entretien des cours d'eau.**

Monsieur MASSON explique que l'association « la RCDB » (Riverains des Cours d'Eau de la Bouverie) représentée entre autres par des Présidents d'ASL de la Bouverie travaille activement pour que le PPRI soit modifié. C'est un travail long et fastidieux qui permettra à terme aux habitations concernées de ne plus être inscrites en zone inondable au PPRI. Dans le même temps le SMA (Syndicat Mixte de l'Argens), a entrepris des travaux sur les cours d'eau du bassin du Blavet. Ces travaux de nettoyage seront suivis d'un entretien pour les années qui viennent. D'autres travaux par le SMA tels que la suppression des seuils au Moulin des Iscles et au Verteil ont pour objectif de baisser le niveau de l'eau lors d'inondation. De même l'agrandissement des buses au Pas de Piche contribuera également à réduire l'inondabilité. Lors d'un prochain Conseil Municipal il sera proposé la reprise du schéma directeur de l'hydraulique urbain et son intégration dans le PLU lors de sa réalisation. Celui-ci sera intégré au SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) de l'ECOA.

➤ **Les risques naturels : Incendie feu de forêt.**

Monsieur MASSON rappelle que les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) sont réalisées sur les espaces communaux et sur les espaces verts de l'ASL. C'est un travail de prévention et de très bons pare-feu incendie. La brigade de l'environnement est chargée de veiller à faire respecter les obligations.

Pour compléter l'information, il est à noter qu'une entité CCFF (Comité Communal des feux de Forêts) est présente sur la Commune. Celle-ci est compétente, disponible, entraînée et bénévole. De même un plan de sauvegarde Communal détaillé et organisé entre agents et Elus est un dispositif nécessaire et utile avant la prise en main par les autorités compétentes. Il est également important de rappeler qu'une unité de pompiers est présente sur la Commune.

➤ **Les remblais illégaux**

Monsieur MASSON rappelle que c'est un des sujets qui fut abordé avec Monsieur le Maire le 20 mai dernier lors de sa réunion publique. C'est un travail de longue haleine qui implique une vigilance et des verbalisations constantes de la Police Municipale.

Monsieur LEMAITRE explique que, régulièrement, des administrés, et en particulier les Citoyens vigilants, nous informent des va-et-vient de camions qui opèrent illégalement en zone inondable. Malheureusement la réglementation nous impose de les prendre en flagrant délit ce qui complique la mission des agents de la Police Municipale. Il faut stopper avant le déversement de leur chargement. Cette cellule de vigilance est importante car on ne peut pas

lutter seul contre ce phénomène même si les moyens mis en œuvre par la commune sont importants (renforcement de la Brigade de l'environnement).

Madame BOUVARD précise qu'elle a transmis la liste des citoyens vigilants à chaque conseiller de quartier et publié sur le plate-forme participative Popvox.

Monsieur FILIPPI indique que l'interdiction aux camions de 5 tonnes, plusieurs fois mise en place (panneau et marquage au sol) et plusieurs fois vandalisé, permettait de signifier une interdiction... Mais régulièrement des camions déversent chaque jour au Boulevard Ric Hochet.

Monsieur LEMAITRE annonce que sur ce dossier précis une enquête est en cours et qu'il ne peut pas aller au-delà de la procédure. Monsieur LEMAITRE conclut en insistant sur l'importance de continuer à relever et caractériser les faits afin que ces signalements auprès de la Police Municipale engendrent une verbalisation.

Départ de Monsieur Besserer retenu par ses obligations à l'ECAA

Point 2 : La voirie

➤ L'Etat de la Voirie.

Monsieur MASSON explique que l'état de la voirie est un constat d'une situation particulière mal traitée depuis plus de 20 ans. La Commune a opté pour un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) sur 6 ans qui définit les grandes dépenses communales sur un mandat. 700 000 euros par an ont été attribués pour la voirie Communale. Pour le quartier de la Bouverie, la route de Marchandise a été réalisée en priorité l'an dernier car c'est un axe majeur et très fréquenté. Cette année la réalisation d'un bi-couche chemin des Arquets et chemin de Callas ont été faits.

Nous avons également mis en place une campagne de suppression des excroissances de racines (purges). Nous avons commencé par la route de la Bouverie puis nous prenons en considération chaque demande (administrés et ASL) afin de les réaliser au fur et à mesure. La réfection des voies est un long chemin pour arriver à l'objectif.

Monsieur SAVIO explique que le budget investi à la réfection de la voirie s'effectue en partenariat avec la société Colas.

Pour ce faire 2 types d'ouvrage existent : l'enrobé à chaud qui permet la réalisation de la route de Marchandise pour une durée de vie longue et le bi-couche qui permet la réalisation de la route des Arquets pour une durée de vie moins longue mais suffisante pour renforcer certaines chaussées. Par ailleurs, en régie municipale, nous réalisons un enrobé à froid qui traite dans l'urgence les nids de poule afin que la voirie ne s'aggrave pas davantage, dans l'attente d'une réfection ultérieure de celle-ci dès que le budget le permettra.

Monsieur SAVIO ajoute qu'à la demande de Monsieur le Maire nous avons passé commande auprès de notre prestataire afin de scanner l'ensemble des voies de la Commune ce qui permettra d'établir un état général des routes sur la structure des chaussées. Cette cartographie complète donnera un inventaire qui hiérarchisera les urgences.

➤ Piste Cyclable

Madame BOUVARD explique qu'avec l'ECAA, dont nous partageons la compétence transport, un bureau d'étude a travaillé sur un cheminement d'une voie partagée qui s'étendra du Coeur de la Bouverie jusqu'au village. De cette étude, des points techniques doivent encore être résolus sur le parcours afin que la réalisation de ce trajet puisse être programmée. Mme Bouvard propose aux conseillers de quartier d'étudier la possibilité de parcours sécurisés piétons/vélos dans les quartiers.

➤ **Le stationnement aux abords de l'école**

En matière de stationnement, Monsieur MASSON, rappelle que cette problématique est délicate comme dans de nombreuses écoles de France.

Il existe à ce jour une rosalie qui permet d'acheminer les enfants de façon ludique à l'école. Cette solution n'est certes pas suffisante mais c'est une idée qui peut en amener d'autres. Toutes vos propositions sont les bienvenues sur le sujet.

Monsieur GUELI avait proposé de décaler légèrement les horaires comme pendant la période COVID entre la rentrée des classes de la Primaire et de l'Elémentaires afin de fluidifier la circulation mais d'après Monsieur FEILLU, ici présent, le résultat n'a pas été assez concluant. Monsieur Masson propose que l'on en reparle aux directeurs d'écoles et que l'Education Nationale le valide.

Point 3 : L'incivisme et les dégradations

➤ **Les tags sous le pont de l'autoroute**

Monsieur MASSON explique que les tags situés sous le pont de l'autoroute ne sont pas très jolis et que nous avons un projet de graff pour cet endroit qui sera proposé au budget 2023.

Monsieur LEMAITRE précise que seuls les tags répréhensibles sont ceux situés sur des monuments. Pour les autres tags, seul le propriétaire lui-même (en l'occurrence Escota) est habilité à donner suite ou non, en déposant plainte pour obtenir réparation.

➤ **Débordement de dépôts aux abords des containers**

Monsieur MASSON souligne le travail exemplaire de Monsieur GNERUCCI (absent ce soir) qui œuvre de façon permanente sur cette problématique. Il a en charge cette délégation auprès de l'ECAA et affine toujours au mieux nos besoins en fonction des coûts que cela représente. Ne pouvant être là ce soir, il nous informe que contre l'incivisme il va être installé des plots bétons afin de supporter des mâts qui permettront la mise en place de caméras supplémentaires. De même à compter du samedi 11 juin, une tournée de ramassage sera rajoutée le samedi après-midi uniquement sur les colonnes aériennes et semi enterrées afin de désengorger le surplus que l'on retrouve le lundi matin. Pour information aucune collecte n'est possible du samedi 22h00 au dimanche 22h00.

Monsieur MASSON en profite pour remercier la Brigade de l'environnement pour le ramassage des encombrants « dit sauvages », incivilité qui persiste encore parfois sur notre quartier.

En ce qui concerne les colonnes à vêtements, la gestion est réalisée par une entreprise d'insertion basée à Avignon. Celle-ci rencontre quelques difficultés dans la gestion de son personnel, (ce qui est très souvent le cas dans ce type de structure) ce qui engendre parfois des problèmes de logistique. Ces collectes limitent la production de déchets (les vêtements ne sont pas jetés dans les conteneurs d'ordures), permettent le recyclage et ne coûte rien à la collectivité.

➤ **Câbles électriques et téléphoniques**

Monsieur MASSON explique que nous constatons que des câbles sont distendus sur certains endroits. Il précise que les services techniques travaillent pour faire avancer ces problématiques qui incombent à ENEDIS pour l'électricité et à Orange pour le téléphone, qui sont gestionnaires de leurs réseaux.

Point 4 : Plateforme- participative

Madame BOUVARD explique le principe de cette plateforme et son intérêt. Cette plateforme est un outil de travail pour les conseillers afin de pouvoir prendre en considération les demandes, dans leur rôle de « vigie » et de les transmettre aux élus référents, les seuls qui sont habilités à apporter les réponses aux administrés. Cela permet de développer un service de proximité en fonction des problématiques par secteur.

Sur cette plateforme vous pourrez retrouver les coordonnées des conseillers de quartier, l'agenda et les comptes rendus des conseils de quartier, des renseignements sur votre quartier ; elle répond au principe de travailler par quartier.

Lors de l'inscription, renseigner les informations demandées ci-dessous afin, une fois inscrits sur la plate-forme et dans votre quartier, participer à la vie de votre quartier.

Plateforme-participative

A partir du 1^{er} juin 2022. Pour vous inscrire : il vous suffira :

- 1- De vous connecter à popvox.fr
- 2- Dans le cadre « commune » : indiquer « Roquebrune-sur Argens »
- 3- Dans « Accueil » : demander à vous abonner
- 4- Dans « communauté » : demander à vous abonner à votre quartier en indiquant votre adresse.

Il vous sera répondu dans les meilleurs délais et vous pourrez alors pleinement participer à la vie de votre Quartier !

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire conclut ce Conseil de quartier en remerciant l'assemblée présente ainsi que les Conseillers et les Elus pour le travail réalisé.

Monsieur le Maire nous précise plusieurs informations :

Concernant la circulation aux abords de l'école, l'AMO (Assistant à la Maitrise d'Ouvrage) va travailler sur cette problématique dans le cadre du projet de la refonte du groupe scolaire.

Pour augmenter le stationnement une acquisition pourrait être envisagée prochainement à proximité du rond-point du 15 Août 1944 afin d'y faire une zone de parking supplémentaire.

Sur l'Aire de jeux Y.Colle la mise en place de nouveaux jeux se termine. Des tables et des bancs viendront compléter l'aménagement de ce site.

Pour information, les poubelles prévues initialement à Opalina n'était que de simples containers à roulettes sur lesquelles nous avons rapidement imposé la mise en place de colonnes semi- enterrées au vu des logements annoncés.

Une tente berbère va être installée sur la place des Félibres début juillet pour créer un espace d'ombre car cette place ne peut être végétalisée à cause des parkings situés au-dessous. Cette installation permettra de venir profiter de cette place en toute saison.

L'aménagement des sentiers pour se rendre au site du Blavet est en phase de finalisation pour une ouverture au public le 6 juillet. La Police municipale sera très vigilante sur ce site, afin d'éviter tous débords et désagréments. Le véhicule électrique 9 places qui part de la Maison de la Préhistoire amènera les visiteurs aux Grottes de la Bouverie ainsi qu'à la Miellerie et aux 2 domaines viticoles.

Le 5 juillet à 17h00, le 21-ème Régiment d'Infanterie de Marine nous fait l'honneur de réaliser la cérémonie de passation de commandement de la 2^{ème} Compagnie sur la place des Félibres.

Le Festival de la Bande dessinée historique se déroulera les 25 et 26 juin, place des Félibres de 10h00 à 18h30.

Monsieur MASSON invite l'assemblée à se réunir pour partager le verre de l'amitié tout en échangeant sur des sujets divers avec le Maire et les Elus présents.

Le conseil de quartier se termine à 20h45.

